



SENAT

*Commission des relations avec les institutions
provinciales et les entités décentralisées*

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	
CABINET DU RAPPORTEUR	
SENAT	
Reçu le : 28 JUIN 2021	
No. : 954	15h35
Signature :	

Transmis copie pour information à :

L'Honorable Rapporteur du Sénat
Palais du Peuple
à Kinshasa/Lingwala

.....
✓ A l'Honorable Président du Sénat
Palais du Peuple
à Kinshasa/ Lingwala

**Objet : Transmission rapport synthèse relatif à l'état
des lieux des 26 provinces**

Honorable Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre,
par la présente, le rapport synthèse relatif à l'état des lieux des 26
provinces, tel que corrigé avec intégration des amendements apportés
lors de l'Assemblée plénière du mardi 15 juin 2021.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veillez agréer, Honorable
Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Vice-présidente,

BEMBA NDOKWA Françoise

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

**COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS PROVINCIALES ET
LES ENTITES DECENTRALISEES**

Session ordinaire de Mars 2021

**RAPPORT SYNTHESE RELATIF A L'ETAT DES LIEUX
DE L'ENSEMBLE DES 26 PROVINCES DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CABINET DU RAPPORTEUR
SENAT

Reçu le : 26 Juin 2021
No. : 954
Signature : *[Signature]* 15h30

Palais du peuple
Kinshasa/Lingwala
Juin 2021

INTRODUCTION

*Honorable Président du Sénat,
Honorables Sénateurs et chers collègues.*

Au cours de sa séance plénière du vendredi 23 avril 2021, séance à laquelle la Commission des relations avec les Institutions Provinciales et les Entités Décentralisées a présenté son rapport synthèse sur le dossier relatif à la crise politique dans les provinces du Kongo central, du Haut-Lomami et du Sankuru. L'Assemblée plénière avait trouvé les recommandations formulées par votre Commission très pertinentes et a exprimé la nécessité d'actualiser ce rapport en étendant ce travail sur l'ensemble des 26 provinces de la République Démocratique du Congo afin de ressortir des recommandations appropriées.

Sans désespérer, votre Commission s'est fixée une feuille de route et a réparti les tâches entre ses membres en vue de la récolte des informations sur la situation politique et sécuritaire de chaque province et, de la présentation de l'état de relations entre les Assemblées provinciales et les gouvernorats ainsi que l'état de relations entre les provinces et les Entités territoriales décentralisées et les Entités déconcentrées.

C'est dans ce cadre que votre Commission s'est réunie les 4, 19, 20 et 21 mai, les 2, 7, 8, 9, 11 et 13 juin 2021 respectivement dans la Salle Kivu et dans la Salle des plénières du Sénat, sous la présidence de l'Honorable BEMBA NDOKWA Françoise, sa Vice-présidente.

 

I. DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Votre Commission est composée de la manière suivante :

I.1. Du Bureau

- Hon. BEMBA NDOKWA Françoise, Vice-présidente ;
- Hon. NIKOMBA SABANGU Madeleine, Rapporteuse ;
- Hon. PANDE KAPOPO Célestin, Rapporteur-adjoint.

I.2. Des Membres

Des Sénateurs membres ayant pris part aux travaux

- Hon. ASSUMANI AMANI Jean-Baptiste ;
- Hon. BAOPOKO BAHIKE Lydie ;
- Hon. BEMBA NDOKWA Françoise ;
- Hon. BOSHAB MABUDJ Evariste ;
- Hon. ILUNGA CIVUILA Auguy ;
- Hon. MOKELO MUMBA Celestin James ;
- Hon. MUKINTI BAUMBILA Jean ;
- Hon. MWENDA BANTU MUNONGO Godefroid ;
- Hon. NIKOMBA SABANGU Madeleine ;
- Hon. PANDE KAPOPO Célestin ;
- Hon. SAMAKI ANIDUTINI Norbert.

Du Sénateur excusé

- Hon. AUTSAI ASENGA Médard.

Votre Commission salue la présence active des Honorables BADU WA BADU Pamphile et MABAYA GIZI AMINE Jean-Philibert comme non membres.

Elle remercie également le personnel administratif et politique des cabinets du Bureau du Sénat dont les noms sont repris sur la liste en annexe.

I. DE LA DOCUMENTATION

Votre Commission s'est servie de la documentation ci-après :

1. Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 ;
2. loi organique n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ;
3. loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces ;
4. loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciale, urbaines, municipales et locales en République Démocratique du Congo ;
5. règlement intérieur du Sénat ;
6. rapport synthèse sur le dossier relatif à la crise politique dans les provinces du Kongo central, du Haut-Lomami et du Sankuru.

II. DE LA METHODE DE TRAVAIL

Votre Commission a procédé de la manière suivante :

1. collecte des informations par groupe de Sénateurs ;
2. présentation et examen des états des lieux ;
3. proposition des recommandations.

III. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

III.1. Etats des lieux des provinces

1. PROVINCE DE BAS-UELE :

- Superficie : 148.331 km²
- Chef-lieu : Buta
- Territoires : Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Poko, Buta.

Sur le plan politique, la Province du Bas-Uélé connaît :

- une vive tension au sein de l'exécutif provincial entre le Gouverneur et le Vice-gouverneur ;

Handwritten marks: "KIC" and a signature.

- une crise persistante entre l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial qui a conduit à la motion de censure contre le Gouverneur. Actuellement, c'est le Vice-gouverneur qui assure l'intérim.

S'agissant de la situation sécuritaire, il est fait remarque de la montée d'une criminalité.

Dans un autre chapitre, il a été déploré la présence des éleveurs MBORORO, des réfugiés centrafricains et les groupes armés de la LRA semant panique et désolation au sein de la population.

En ce qui concerne les relations entre les institutions provinciales avec les ETD et entités déconcentrées, votre Commission a noté une paralysie des services publics dans toutes les communes et le manque de confiance entre la population et l'exécutif provinciale ainsi que l'Assemblée provinciale.

2. PROVINCE DE L'EQUATEUR

- Superficie : 103.902 km²
- Chef-lieu : Mbandaka
- Territoires : Basankusu, bikoro, Bolomba, Bomongo, Ingende, Lukolela, Makanza.

Une campagne de déstabilisation des institutions par des messages de haine via les réseaux sociaux influence négativement la sérénité et le développement de la province. Il est à noter que certaines sources identifient les auteurs de cette campagne comme étant les politiciens originaires de la province et résidant à Kinshasa.

Sur le plan sécuritaire, l'on déplore :

- la recrudescence du banditisme organisé appelé « Kuluna » ;
- la prolifération de la vente illicite du calibre 12 ;
- les conflits du pouvoir coutumier ;
- le nombre insuffisant des éléments de la Police Nationale et manque d'équipement approprié.

Les relations entre l'Exécutif provincial et l'Assemblée provinciale sont tendues.

Il est à noter que plusieurs motions de défiances attendent le Gouverneur qui prolonge son séjour à Kinshasa.

S'agissant des relations entre la province, les ETD et les entités déconcentrées, votre Commission a déploré le manque de renforcement des capacités des administrateurs des territoires.

3. PROVINCE DU HAUT-LOMAMI

- Superficie : 108.203 km²
- Chef-lieu : Kamina
- Territoires : Bukama, Kabongo, Kamina, Kanyama, Malemba Nkulu

Parlant de la situation politique, il y a un manque de collaboration entre l'organe délibérant et le gouvernement provincial. Le Gouverneur et le Vice-gouverneur ont été destitués. L'intérimaire, le Ministre provincial des sports, non préséant mais choisi par l'Assemblée provinciale, est menacé à son tour par une motion.

L'Assemblée provinciale a connu la destitution de tous les membres de l'ancien Bureau, un nouveau bureau a été mis en place.

La situation sécuritaire de la province semble ne pas être préoccupante hormis quelques cas de banditisme et des conflits communautaires mineurs.

En ce qui concerne la rétrocession de la province aux ETD, la part est minime et négligeable faute de mobilisation des recettes locales.

Parlant de la situation économique-financière particulière de la province, il est à noter que l'aéroport de Kamina se trouve dans un état de délabrement avancé qui empêche l'atterrissage des avions à grande capacité et ne facilite pas des vols commerciaux.

Par ailleurs, plusieurs projets sont inachevés dont celui de captage d'eau. Et, pour permettre une bonne navigation et relier les provinces du Tanganyika à celle du Haut-lomami, il y a nécessité que le fleuve Congo soit dragué.

4. PROVINCE DU HAUT-KATANGA

- Superficie : 132.425 km²
- Chef-lieu : Lubumbashi
- Territoires : Kambove, Kasenga, Kipushi, Mitwaba, Pweto, Sakania.

La situation politique est caractérisée par l'instabilité à l'Assemblée provinciale due à l'éjection de l'ancien Président et son remplacement par un nouveau Président ainsi que de certains membres du Bureau.

S'agissant de la situation sécuritaire, il est à signaler plusieurs incursions des miliciens BAKATA KATANGA favorables à la sécession et aux évasions à répétition des prisonniers de la KASAPA mettant dans la rue des criminels.

Malgré que la province est à l'abri des besoins à cause de la redevance minière et des autres revenus provenant des taxes et impôts à caractère provincial, ses relations avec les ETD sont marquées par :

- l'ingérence des autorités provinciales dans la gestion de la redevance des ETD ;
- des tensions entre la commune de KAMBOVE et la chefferie de BASANGA suite à la perception de la redevance minière.

Par contre, les relations entre l'Assemblée provinciale et le gouvernement provincial sont sereines.

5. PROVINCE DU HAUT-UELE

- Superficie : 89.683 km²
- Chef-lieu : Isiro
- Territoires : Dungu, Faradge, Nyangara, Rungu, Wamba, Watsa.

Depuis l'élection du Gouverneur, cette province connaît, sur le plan politique, des tensions au sein de l'Assemblée provinciale. Un groupe dénommé G13 soutiennent le bureau et le gouvernement provincial en place et s'oppose à toute initiative de contrôle parlementaire que cela soit du Gouvernement provincial ou du bureau de l'Assemblée provinciale. L'autre groupe G5 se veut vigilant et ne tolère aucun égarement du pouvoir.

Sur le plan sécuritaire, votre Commission a noté certains phénomènes tendant à compromettre la paix dans la province, au nombre duquel :

- le phénomène Mbororo ;
- les rebelles LRA ;
- les éleveurs HEMA venus de l'Ituri.

Dans les relations entre l'Assemblée provinciale et l'Exécutif provincial, la grande source de conflit vient du manque de transparence dans la gestion de la redevance minière payée par la société Kibali Gold Mining.

Les relations entre les institutions provinciales sont caractérisées par la lenteur du Gouvernement provincial dans le traitement des dossiers des ETD, outre l'irrégularité de rétrocession.

6. PROVINCE DE L'ITURI

- Superficie : 65.658 km²
- Chef-lieu : Bunia
- Territoires : Aru, Djugu, Irumu, Mahagi, Mambasa.

La situation politique est marquée par une crise persistante entre l'Assemblée provinciale et le Gouverneur, visé par une motion de déchéance puis réhabilité par la Cour Constitutionnelle. Une deuxième motion a été votée contre le Gouverneur, mais cette situation qui était mise en veilleuse par l'état de siège décrété par le Chef de l'Etat, la Cour constitutionnelle a confirmé la déchéance du Gouverneur.

La situation sécuritaire était marquée par :

- la montée inquiétante des conflits des pouvoirs coutumiers notamment les conflits des terres et des limites des entités administratives au sein de différentes communautés ;
- la présence des miliciens CODECO qui insécurisent la population d'une part et d'autre part, mènent des attaques contre les positions des FARDC ;
- les attaques de mai- mai assimilés aux ADF en provenance du NORD-KIVU ;

- l'activisme des MAI-MAI dans la chefferie des Walese-vonkutu en territoire d'Irumu ;
- l'immixtion de certains éléments des FARDC dans l'exploitation minière et le braconnage, contrairement à leurs missions régaliennes.

En rapport avec les relations entre la province et les ETD ainsi que les entités déconcentrées, il y a :

- absence de l'autorité de l'état dans le territoire de Djugu où les groupes armés imposent les taxes à la population ;
- impunité des chefs de chefferie dans la gestion de leurs entités comme l'initiative prise par le chef de chefferie des Alur-djuganda incitant les Okebu et les Walendu-watsi à chasser des Alur en provenance de la collectivité des Ang'al installés dans cette contrée depuis l'administration coloniale ;
- manque de formation des autorités locales sur la gestion des ETD et les entités déconcentrées.

7. PROVINCE DU KASAI

- Superficie : 95.631 km²
- Chef-lieu : Tshikapa
- Territoires : Tshikapa, Dekese, Ilebo, Luebo, Mweka.

La situation politique est caractérisée par :

- la mésentente et la tension quasi-permanente entre les deux institutions provinciales qui ont débouché sur la motion de défiance qui a fait tomber le Gouverneur. Et, c'est le Vice-gouverneur qui a assuré l'intérim jusqu'à la réhabilitation du Gouverneur par la Cour ;
- la pauvreté rend la province ingouvernable.

Quant à la situation sécuritaire, il est à signaler :

- le nombre réduit et le manque des équipements des personnels de la police, situation ne permettant pas d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue de la province ;
- les agents de la police, de l'ANR et de la DGM s'improvisent en magistrats et infligent des amendes exorbitantes à la population ;

- la présence inexplicable des agents de la DGM dans les territoires qui ne partagent aucune frontière avec l'étranger ;
- les conflits coutumiers, dont les instigateurs sont parfois les autorités nationales, s'exacerbent et insécurisent la population ;
- les centres des santés détruits par les miliciens de Kamwena nsapu malgré toutes les promesses du pouvoir central, n'ont pas été reconstruits ;
- plusieurs prisons des territoires ont été soit emportées par les intempéries soit englouties par les érosions sauf celle de Tshikapa ;
- la justice privée se développe et l'Etat devient une simple illusion en ce que des bandes organisées prennent en otage la population.

S'agissant des relations entre la province et les entités territoriales décentralisées ainsi que les entités déconcentrées, ce sont des relations déplorables. Car dans les rares fois où la rétrocession a été perçue, au niveau de la province, la décision a été prise de ne pas remettre le numéraire aux ETD, mais plutôt d'aller dans des projets précis à faire exécuter en régies par la province. C'est une situation conflictuelle qui mine davantage le peu de confiance entre l'Exécutif provincial et les ETD. Il importe de signaler également que les territoires qui sont des entités déconcentrées connaissent une situation catastrophique, ces instances intermédiaires entre la province et les ETD survivent difficilement.

8. PROVINCE DU KASAI-CENTRAL

- Superficie : 59.111 km²
- Chef-lieu : Kananga
- Territoires : Demba, Dibaya, Dimbelenge, Kazumba, Luiza

Parlant de la situation politique de la province, le Gouverneur a été destitué par une motion et le Vice-gouverneur qui assurait l'intérim est décédé de suite d'une courte maladie. Actuellement, c'est le Ministre provincial de l'intérieur qui assure l'intérim.

Mais les relations entre l'Assemblée provinciale et l'Exécutif provincial ne sont pas au beau fixe.

La situation sécuritaire est marquée par :

- des cambriolages opérés souvent par les hommes en uniformes;
- le phénomène Kamwena nsapu incite les magistrats à l'excès de zèle, en considérant tous les citoyens comme des suspects. Ceci entraîne comme conséquence la détention arbitraire de beaucoup des jeunes ;
- le manque des effectifs de la police et le défaut d'équipements sont des facteurs qui aggravent l'insécurité dans cette province ;
- les conflits coutumiers exacerbent l'insécurité dans cette province. Il y a lieu de signaler qu'un conflit des limites territoriales oppose la province du Kasai central à celle du Kasai entre les territoires de Demba et de Mweka, au niveau de la gare ferroviaire de Bakwakenge.

A propos des relations entre la province et les ETD, il faut noter que les ETD ne respirent ni ne s'enracinent dans la démocratie. D'où, il existe une décentralisation sans pouvoir économique réel transféré aux ETD, la province elle-même étant asphyxiée faute de rétrocession.

9. PROVINCE DU KASAI-ORIENTAL

Superficie : 9.545 km²

Chef-lieu : Mbuji-mayi

Territoires : Kabeya-Kamwanga, Katanda, Lupatapata, Miabi, Tshilenge.

La situation politique de la province se caractérise par la déchéance du Gouverneur et c'est le Vice-gouverneur qui assume son intérim. Il est à signaler que depuis la déchéance du Gouverneur, le Président de l'Assemblée provinciale est à Kinshasa, près de deux mois déjà, invité par le VPM en charge de l'intérieur sortant, il ne connaît toujours pas l'objet de sa présence dans la capitale.

On note aussi de manière générale que les acteurs politiques en quête de positionnement soutiennent l'intolérance politique.

Par ailleurs, les forces de l'ordre commises à la sécurité et à la défense de la population de la province manquent de moyens pour accomplir leur mission.

La police nationale congolaise est sous équipée (pas de véhicule ni de motos). Il y a également manque de formation continue et de prise en

charge des policiers malades et leurs familles. Les FARDC aussi sont sous équipées et la vétusté ainsi que l'insuffisance des maisons du camp, obligent les militaires non cantonnés à vivre avec la population.

Les Relations avec les entités territoriales décentralisées sont caractérisées par les :

- conflits récurrents entre Bena Nshimba, Bena Kapuya et Bena Muembia ;
- conflits des limites de terres entre certains groupements limitrophes avec les provinces du Kasai-Central, du Sankuru et de Lomami.

10. PROVINCE DU KONGO-CENTRAL

- Superficie : 53.920 km²
- Chef-lieu : Matadi
- Territoires : Kasangulu, Kimvula, Lukula, Luozi, Madimba, Mbanzangungu, Moanda, Seke banza, Songololo, Tshela

Cette province connaît depuis plusieurs mois déjà une situation politico-juridique tumultueuse caractérisée par la violation de plusieurs articles de la Constitution. Il est fait remarquer que le Gouverneur déchu par l'Assemblée provinciale, continue à gouverner en n'ayant ni déposé sa démission, ni formé un recours contre le vote de sa déchéance, confirmé par la Cour Constitutionnelle.

Votre Commission en avait fait état lors de son rapport synthèse sur le dossier relatif à la crise politique dans les provinces du Kongo-central, du Haut-Lomami et du Sankuru.

Le Président et le Vice-président de l'Assemblée provinciale ont été destitués lors d'une plénière convoquée par le Rapporteur, lequel venait d'être évincé du bureau et remplacé par son suppléant à l'organe délibérant pour avoir quitté son parti.

Cette situation a créé partout dans la province une grogne et l'Assemblée provinciale ne joue plus son rôle de contrôle de l'Exécutif provincial.

Cette province connaît également un problème de gestion des recettes notamment celles générées par la redevance logistique terrestre (RLT), le péage et pesage qui ne profitent pas totalement à la province.

11. PROVINCE DU KWANGO

- Superficie : 89.974 km²
- Chef-lieu : Kenge
- Territoires : Feshi, Kahemba, Kasongo-Lunda, Kenge, Popokabaka.

La province du Kwango traverse une crise institutionnelle et de leadership entre le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale.

Cette crise a conduit :

- à la démission du Gouverneur de la province suite à une motion de défiance initiée contre lui par l'Assemblée provinciale ;
- à la réhabilitation de ce dernier au bout de 3 mois par une simple notification ou radiotélégramme du Vice-premier ministre, ministre de l'intérieur, sécurité et affaires coutumières. Ceci engendra un conflit entre le Gouverneur démissionnaire et le Vice-gouverneur assurant l'intérim ;
- au vote, après une petite accalmie, d'une motion de défiance contre le Vice-gouverneur par l'Assemblée provinciale.

La province reste à ce jour sans Vice-gouverneur.

Par ailleurs, il est à noter que les éleveurs Mbororo ont envahi une partie du territoire de Kenge avec leur cheptel qui avait la grippe bovine.

La population de Popokabaka qui a consommé la viande de ces vaches malades se retrouve avec des épidémies.

Sur le plan sécuritaire, la Commission a été informée qu'au niveau des frontières avec la République d'Angola, dans le territoire de Kahemba, il y a une insécurité qui gagne du terrain.

12. PROVINCE DU KWILU

- Superficie : 78.441 km²
- Chef-lieu : Bandundu
- Territoires : Bagata, Bulungu, Gungu, Idiofa, Masimanimba.

Sur le plan politique, le siège de l'Assemblée provinciale du Kwilu a été fermé sur ordre du Général KANOLD à la suite des incidents intervenus lors de la destitution du Bureau de l'Assemblée provinciale. Le Bureau d'âge mis en place à cet effet a été invité à Kinshasa par le VPM en charge de l'intérieur et ne sait organiser l'élection du Bureau définitif.

Sur le plan sécuritaire, il a été signalé une confusion de rôles entre la police nationale et les FARDC.

Aussi, le chômage des jeunes est devenu une source non négligeable d'insécurité parce qu'ils s'adonnent à l'alcool et au banditisme.

Sous un autre chapitre, les conflits coutumiers sur les propriétés forestières sont à la base de plusieurs contentieux judiciaires.

13. PROVINCE DE LA LOMAMI

- Superficie : 56.426 km²
- Chef-lieu : Kabinda
- Territoires : Kabinda, Mwene-ditu, Lubao, Kamiji, Luilu, Ngandajika.

La province de la Lomami a connu, par une motion, la déchéance de quatre membres du bureau de l'Assemblée provinciale en janvier 2021 ainsi que la destitution de son Gouverneur toujours par motion. Les concernés ont porté l'affaire devant la Cour constitutionnelle.

Sur le plan sécuritaire, la province déplore l'insuffisance des éléments de la Police Nationale Congolaise dans certains territoires dont Kamiji et quelques cas de vol dans les villes de Mwene-Ditu et Kabinda ainsi que la résurgence des coupeurs de routes dans certaines chefferies.

Les relations entre les entités territoriales décentralisées et les entités déconcentrées sont caractérisées par le conflit des limites entre la ville de Kabinda et le Territoire de Kabinda à travers les secteurs de Nvunayi, Lukanshiyi, Lualu et Ludimbi Lukula au sujet du recouvrement de certaines taxes.

Elles sont aussi caractérisées par le manque de salaire et de perception des taxes par la majorité des Administrateurs des territoires. Un mémo a été

adressé aux autorités nationales via le Gouvernement provincial en vue de faire part de leurs difficultés.

14. PROVINCE DE LUALABA

- Superficie : 121.308 km²
- Chef-lieu : Kolwezi
- Territoires : Dilolo, Kapanga, Sandoa, Mutshatsha, Lubudi.

Sur le plan politique, il est signalé l'absence prolongée du Gouverneur de province de son poste de travail depuis son retour de soins de santé en Afrique du sud, la Vice-gouverneur assure l'intérim.

Sur le plan sécuritaire, la province n'est pas épargnée par une criminalité dans les concessions minières et la montée d'une insécurité du fait des creuseurs artisanaux incontrôlés.

Du fait de grand essor économique dû à la floraison des entreprises minières, les relations de l'Exécutif provincial avec l'Assemblée provinciale et les entités territoriales décentralisées ainsi que les entités déconcentrées sont assez stables.

15. PROVINCE DE MAI-NDOMBE

- Superficie : 127.243 km²
- Chef-lieu : Inongo
- Territoires : Inongo, Bolobo, Kiri, Kutu, Kwamouth, Mushie, Oshwe, Yumbi.

La province de Mai-Ndombe a connu sur le plan politique, les événements suivants :

- la démission du Gouverneur suite à la motion de défiance adressée contre lui en date du 29 juin 2020 et,
- la réhabilitation du Gouverneur déchu 3 mois après par le Vice-premier ministre, ministre de l'intérieur par un message officiel ;
- le conflit de compétence entre le Gouverneur et le Vice-gouverneur ;

- le remplacement de tout le Gouvernement provincial par les membres de la confession religieuse du Gouverneur ;
- la formation par le Gouverneur d'une milice qu'il appelle abusivement « **union sacrée** », pour s'attaquer à toute personne émettant une opinion contraire à la sienne ;
- la destruction du bâtiment administratif et de la salle des plénières de l'Assemblée provinciale par la milice du Gouverneur ;
- l'envoi, une fois de plus de la milice, en date du 20 avril 2020, par le Gouverneur, pour intimider les Députés provinciaux afin d'obtenir la démission du Président de l'Assemblée provinciale par la suite d'une pétition boutiquée et financée par lui-même ;
- le remplacement, par le Gouverneur, de tous les policiers commis à la garde du bâtiment de l'Hôtel du Gouvernement par des autochtones.

Présentement, le Gouverneur vient d'être déchu par une nouvelle motion de défiance votée contre lui par l'Assemblée provinciale, en date du 21 juin 2021.

16. PROVINCE DU MANIEMA

- Superficie : 132.520 km²
- Chef-lieu : Kindu
- Territoires : Kabambare, Mpangi, Kibombo, Kasongo, Lubutu, Punia

Au niveau politique, il existe un conflit permanent entre l'Assemblée provinciale et l'Exécutif provincial. Le Gouverneur et le Vice-gouverneur étaient visés par une motion de déchéance et ont été déchus.

Mais après la réhabilitation du Gouverneur, à l'époque, par la Cour de cassation, une autre motion a été initiée contre lui alors que l'arrêt de la Cour n'avait pas encore été notifié. L'affaire était portée devant la Cour constitutionnelle.

Parallèlement, il y a eu récemment un mandat d'amener et un avis de recherche contre le Gouverneur pour détournement des deniers publics. La Cour constitutionnelle vient de confirmer la destitution du Gouverneur et ordonner son arrestation.

Par ailleurs, il est à noter l'absence, à Kindu, de 16 Députés provinciaux sur les 22 qui composent l'organe délibérant. Ce qui a paralysé le fonctionnement des activités de l'Assemblée provinciale qui ne sait pas se réunir faute de quorum.

En outre, il sied de relever plusieurs conflits coutumiers et de limites administratives dans certains territoires.

Sur le plan sécuritaire, la province connaît plusieurs poches des groupes armés et milices qui créent l'insécurité et organisent des administrations parallèles. C'est ce qui est à l'origine de la fermeture des sociétés BANRO et SIMBA, les deux principales sociétés assujetties aux redevances de la province.

Les relations entre la province et les entités territoriales décentralisées et les entités déconcentrées sont caractérisées par des conflits de compétences et d'attributions, par manque de transparence dans la gestion des ETD et des irrégularités des frais de rétrocession aux ETD.

17. PROVINCE DE LA MONGALA

- Superficie : 58.141 km²
- Chef-lieu : Lisala
- Territoires : Lisala, Bumba, Bongandanga.

La Province de la Mongala a connu, sur le plan politique, deux crises principales à savoir : la déchéance du Vice-gouverneur et la motion de défiance contre le Gouverneur votées par l'Assemblée provinciale.

A la suite de ces crises, la Ministre du genre a été désignée pour assurer l'intérim du Gouverneur. Actuellement, la Cour constitutionnelle vient de réhabiliter le Vice-gouverneur qui assure l'intérim du Gouverneur.

Sur le plan sécuritaire, plusieurs conflits tribaux dont celui des Ngombe de groupements Bodala et Mbangi contre les Mongo de groupements Boonga et

Yakata suite à l'exploitation forestière artisanale ont occasionné mort d'hommes et incendie de 65 maisons d'habitation dans le groupement Bonga.

Sur ce même chapitre sécuritaire, il y a lieu de noter :

- l'insuffisance des éléments de la police nationale congolaise et le manque d'équipement approprié ;
- les tracasseries policières et des barrières inutiles sur les voies publiques ;
- absence des tribunaux dans les différents territoires.

Par ailleurs, le chômage des jeunes et l'insuffisance des magistrats sont autant choses décriées.

S'agissant des relations entre la Province et les entités territoriale décentralisées et entités déconcentrées, aucune plainte n'a été enregistrée.

18. PROVINCE DU NORD-KIVU

- Superficie : 59.483 km²
- Chef-lieu : Goma
- Territoires : Beni, Lubero, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru, Walikale.

La province du Nord-Kivu connaît une situation politique complexe en ce que les activités des institutions provinciales sont suspendues à la suite de l'état de siège décrété par le Chef de l'Etat pour lutter contre l'insécurité qui s'était installée dans plusieurs territoires.

Cependant, il a été relevé le non-respect des dispositions de l'ordonnance décrétant l'état de siège par le Gouverneur militaire en ce qui concerne les avantages des membres des institutions provinciales civiles suspendues. Aussi, les juridictions civiles ne fonctionnent pas alors qu'elles n'étaient concernées par l'ordonnance sus citée.

S'agissant du volet sécuritaire, la province est sous administration militaire pour rétablir la paix et la sécurité.

En plus de l'insécurité qui y avait élu domicile, la province a connu la catastrophe sismique du volcan Nyiragongo qui a fait plusieurs dégâts et occasionné des déplacements des populations des zones à risque.

19. PROVINCE DU NORD-UBANGI

- Superficie : 56.644 km²
- Chef-lieu : Gbadolite
- Territoires : Bosobolo, Businga, Mobayi-Mbongo, Yakoma.

La province du Nord-Ubangi a connu sur le plan politique, les événements suivants :

- la déchéance du Gouverneur de la province de ses fonctions suite à une motion de défiance en date du 12 décembre 2020 ;
- la réhabilitation du Gouverneur déchu par l'arrêt rendu par la Cour Constitutionnelle en mars 2021 ;
- l'apaisement des tensions qui existaient entre les principaux protagonistes (Gouverneur, Vice-gouverneur et quelques Députés provinciaux).

Sur le plan sécuritaire, on note d'une part, la présence de plus de 100.000 réfugiés centrafricains non encadrés créant ainsi de l'insécurité et des conflits dans la province avec les populations autochtones et d'autre part, la province connaît une insécurité créée par des groupes armés et des bandits.

Les relations entre le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale sont marquées par un climat d'entente.

20. PROVINCE DU SANKURU

- Superficie : 104.331 km²
- Chef-lieu : Lusambo
- Territoires : Katako-kombe, Kole, Lodja, Lomela, Lubefu, Lusambo.

Cette province connaît un climat de méfiance permanente entre le gouverneur et le président de l'Assemblée provinciale depuis l'installation des deux institutions en décembre 2019. Ce qui a comme conséquence la non investiture du gouvernement provincial. Une motion de censure a été votée contre le Gouverneur mais, ce dernier est toujours en place suite à sa

réhabilitation par la Cour de cassation. Il a été convoqué à Kinshasa avec le Bureau de l'Assemblée provinciale pour consultation.

A ce jour, le Gouvernement provincial n'a pas été investi et c'est l'équipe de l'ancien Gouverneur qui continue à expédier les affaires courantes.

Cependant, jusqu'à ce jour aucun compromis n'a été trouvé et la situation politique demeure confuse.

La situation sécuritaire est influencée par le conflit dans le territoire de Lodja où les protagonistes se disputent le leadership au gouvernement de la province, quelques tensions sociales autour de la succession des pouvoirs coutumiers et les conflits des limites.

Il faut noter aussi que l'on déplore une mégestion et une opacité totale dans la gestion des finances de la province dans le chef du Gouverneur.

En ce qui concerne, les relations entre les Entités Décentralisées et les Entités Déconcentrées, il faut signaler que les services de l'administration publique sont localisés en majorité dans le territoire de Lodja. Les Administrateurs des territoires et Chefs des secteurs nommés par le pouvoir central sont remplacés par l'exécutif provincial pour des raisons politiques ou de népotisme.

21. PROVINCE DU SUD-KIVU

- Superficie : 65.070 km²
- chef-lieu : Bukavu
- Territoires : Fizi, Idjwi, Kabare, Kalehe, Mwenga, Shabunda, Uvira, Walungu

La situation politique de la province du Sud-Kivu est marquée par la crise politique au sein du bureau de l'organe délibérant où 3 membres ont fait l'objet d'une pétition d'une part et d'autre part, les députés provinciaux ont tenté une motion de censure contre le Gouverneur mais toutes n'ont pas abouti.

Sur le plan sécuritaire, il est signalé :

- la présence des groupes armés étrangers dont le FDLR et des miliciens ;
- les entrées incontrôlées et irrégulières des Burundais dans la plaine de la Ruzizi et la présence des réfugiés Burundais à Kamanyola occasionnant des problèmes de sécurité ;
- les fréquentes infiltrations des éléments armés sont signalés le long de la Ruzizi, en provenance du Burundi et du Rwanda en direction des hauts-plateaux surplombant la plaine de la Ruzizi ;
- la baisse de la confiance à la Monusco car ses éléments sont suspectés dans l'armement de certains groupes armés ;
- la situation conflictuelle relative au statut de la commune de Minembwe.

S'agissant de l'état des relations entre la province et les ETD ainsi que les entités déconcentrées, il y a lieu de mentionner le manque de l'autorité de l'Etat dans les ETD et dans le territoire dont l'insécurité ne favorise pas l'accroissement des recettes locales. Il a été décrié l'institution des taxes non conformes par les autorités locales.

22. PROVINCE DU SUD-UBANGI

- Superficie : 31.618 km²
- Chef-lieu : Gemena
- Territoires : Gemena, Kungu, Budjala, Libenge.

La Province du Sud-Ubangi est caractérisée, sur le plan politique, par un climat de méfiance au sein de l'Assemblée provinciale entre deux camps à tendance tribale. Trois changements à la tête de l'Assemblée provinciale depuis le début de la législature.

Sur le plan économique-financier, il y a des soucis majeurs dus au défaut de versement des frais de fonctionnement, de la rétrocession, de déblocage de budget d'investissement par le Gouvernement provincial en faveur de l'Assemblée provinciale et les entités territoriales décentralisées.

Cette situation a entraîné comme conséquences, notamment :

- la difficulté pour l'Exécutif provincial de faire le recouvrement des taxes suite à l'inexistence des routes ;
- le manque de culture fiscale dans le chef de la population.

Par ailleurs, la superficie présentée est contestée car estimée en dessous de 51.648 km², telle que soutenue par les anciens dirigeants de la province.

23. PROVINCE DU TANGANYKA

- Superficie : 134.940 km²
- Chef-lieu : Kalemie
- Territoires : Kabalo, Kalemie, Moba, Kongolo, Manono, Nyunzu.

La situation politique de la province du Tanganyika est demeurée relativement calme jusqu'à la destitution du Gouverneur tandis que la situation sécuritaire est précaire par la suite du conflit Bantu/Batua.

Sur le même plan sécuritaire, il est souhaité le rapatriement de la population déplacée suite au conflit Bantous-Pygmées, depuis 2014, vers leur milieu de vie (Nyunzu, Nyemba, Mai Baridi, Miswaki etc.).

Parlant de la situation socio-économique, celle-ci est relativement stable en dépit de certaines infrastructures qui nécessitent une réhabilitation, comme l'obligation de dragage de la rivière Lukuga, affluent du fleuve Congo, pour permettre l'écoulement des eaux du lac Tanganyka vers le fleuve.

Pas de conflits signalés dans les relations entre la province et les ETD.

Sur le plan des relations entre l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial, il est à noter la déchéance du Gouverneur et c'est le Vice-gouverneur qui assure l'intérim. La Cour constitutionnelle a confirmé cette déchéance du Gouverneur.

24. PROVINCE DE LA TSHUAPA

- Superficie : 132.957 km²
- Chef-lieu : Boende
- Territoires : Befale, Bokungu, Djolu, Ikela, Monkoto, Boende.

La situation politique de la province se caractérise par :

- la campagne de déstabilisation contre le Gouverneur de la province par quelques politiciens originaires de la province, résidant à Kinshasa ;
- le développement d'un discours de haine séparatiste entre les ressortissants de Boende et ceux de Bokungu, Djolu et Ikela, considérés comme ressortissants des territoires périphériques n'ayant pas droit à la gestion de la province.

Les relations entre l'Exécutif provincial et l'Assemblée provinciale sont relativement satisfaisantes. Il existe un dialogue permanent entre les deux institutions soutenu par certains notables locaux.

25. PROVINCE DE LA TSHOPO

- Superficie : 199.567 km²
- Chef-lieu : Kisangani
- Territoires : Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, Opala, Ubundu, Yahuma

La province de la TSHOPO connaît, sur le plan politique, une tension entre l'Assemblée provinciale et l'Exécutif provinciale. Le Gouverneur a été déchu et c'est le Vice-gouverneur qui assure l'intérim.

Sa situation économique-financière n'est pas bonne suite à plusieurs éléments dont l'irrégularité de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat et l'inexistence des infrastructures sportives en territoire.

Quant aux relations entre les Institutions provinciales, elles sont moroses et caractérisées notamment par :

- la persistance des conflits du pouvoir coutumier dans presque tous les territoires à causes des ingérences politico-administratives ;

- le défaut des missions d'itinérance dans le chef du Gouverneur de province ;
- l'absence de rétrocession ;
- persistance des crises entre l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial.

26. VILLE DE KINSHASA

Superficie : 9.965 km²

Communes : Bandalungwa, Kintambo, Gombe, Ngaliema, Ngiri-Ngiri, Kalamu, Ngaba, Matete, Mont-Ngafula, Lemba, Masina, Lingwala, Kimbanseke, Kinshasa, Barumbu, Limete, Bumbu, Makala, Selembao, N'sele, Maluku, Kinseso, N'djili, Kasa-Vubu.

La ville de Kinshasa a connu, sur le plan politique, une vive tension au sein de l'Exécutif provincial entre le Gouverneur et le Vice-gouverneur, cette situation a conduit à la déchéance du Vice-gouverneur par motion de défiance.

L'Assemblée provinciale, quant à elle, connaît un malaise dans son fonctionnement car ses activités ont été suspendues unilatéralement par le Président pour cause de la troisième vague de la COVID19.

La ville de Kinshasa connaît un problème d'infrastructures routières, des érosions et de pénurie d'eau.

Il est signalé la suspension de quatre Bourgmestres pour manque de performance dans la gestion de leurs entités respectives.

S'agissant de la situation sécuritaire, il sied de noter qu'il y a eu la recrudescence de la tracasserie policière, la criminalité et l'insécurité galopante en bandes organisées dite « KULUNA », malgré la présence des casernes en pleine ville.

Quant aux relations de la ville avec les entités déconcentrées, il a été signalé une irrégularité de paiement des frais de fonctionnement des communes et le non-paiement des salaires des bourgmestres.

nic 

III.2. Situations générales dans des provinces

Situations politiques

PROVINCES DONT LES GOUVERNEURS ONT ETE DECHUS

- Province de Bas Uélé ;
- Province du Haut-Lomami ;
- Province de l'Ituri ;
- Province du Kasai Central ;
- Province du Kasai Oriental ;
- Province du Kongo-Central ;
- Province du Kwango ;
- Province de Lomami
- Province du Mai-Ndombe ;
- Province du Maniema ;
- Province de la Mongala ;
- Province du Nord-Ubangi ;
- Province du Tanganyika ;
- Province de la Tshopo.

PROVINCES DONT LES VICE GOUVERNEURS ONT ETE DECHUS

- Province du Haut-Lomami ;
- Province du Kwango ;
- Ville de Kinshasa.

PROVINCES DONT LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PROVINCIALE A ETE DECHU

- Province du Haut –Katanga ;
- Province de la Lomami ;
- Province du Sud–Ubangi ;
- Province du Kongo-Central ;
- Province du Kwilu.

PROVINCES DONT QUELQUES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE PROVINCIALE ONT ETE DECHUS

- Province du Haut-Katanga : tous les membres du Bureau ;
- Province du Haut-Uélé : 1 membre ;
- Province du Kongo-Central : 2 membres ;
- Province du Kwilu : tous les membres du Bureau ;
- Province de la Lomami : 4 membres.

REHABILITATION DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS PAR LA COUR DE CASSATION OU LA COUR CONSTITUTIONNELLE

- Province de la Mongala (Vice-gouverneur).
- Province du Nord-Ubangi (Gouverneur) ;
- Province du Sankuru (Gouverneur).

PAR UN MESSAGE DU VPM INTERIEUR SORTANT (A titre d'information)

Provinces du **Bas-Uélé**, du **Kwango**, du **Mai-Ndombe**, du **Nord-Ubangi** : les Gouverneurs ont été réhabilités par Message officiel N° 25/CAB/VPM/MININTERSE CAC/ GKM/016 /021 du 05 Février 2021.

Cas spéciaux

ETAT DE SIEGE

- Province du Nord Kivu ;
- Province de l'Ituri.

AUTORITES PROVINCIALES EN CONSULTATION A KINSHASA

- Province du Kasai Oriental : le Président de l'Assemblée Provinciale est retenu à Kinshasa depuis le 20 avril 2021 date de son invitation par le VPM Intérieur sortant ;
- Province du Kwilu : le Bureau d'âge a été convoqué à Kinshasa jusqu'à ce jour ;

- Province du Lualaba : le Gouverneur est retenu à Kinshasa depuis son retour des soins médicaux ;
- Province de Mai-Ndombe : le Président et le Vice-président de l'Assemblée provinciale sont à Kinshasa ;
- Province du Sankuru : le Gouverneur et le Bureau de l'Assemblée provinciale étaient à Kinshasa pour consultation.

Situations sociales et économiques communes

Ces situations analysées par votre Commission sont à l'origine des problèmes politiques et sécuritaires que connaissent les provinces. Il s'agit entre autres de :

- l'irrégularité de la rétrocession aux provinces ;
- l'irrégularité de la paie des émoluments des députés provinciaux et des frais de fonctionnement des Assemblées provinciales ;
- la modicité et irrégularité des frais de fonctionnement des ETD ;
- la non opérationnalité de la caisse nationale de péréquation ;
- l'ingérence du pouvoir central dans la gestion des institutions provinciales ;
- la mentalité peu recommandable des autorités provinciales dans certaines crises politiques ;
- le manque d'infrastructures de base dont notamment les routes, les hôpitaux, les écoles, les bâtiments modernes devant abriter les institutions provinciales ;
- le manque criant d'eau induisant des nombreuses maladies hydriques à la base de la mortalité infantile ;
- le manque d'électricité qui amène le manque d'industries condamnant totalement l'activité économique ;
- le chômage des jeunes dont la conséquence immédiate est l'exode rural ou la délinquance ;
- la malnutrition due au déplacement des populations, conséquence logique des guerres, tueries et autres insécurités ;
- la vétusté et l'absence d'entretien des équipements, pour la plupart datant de l'époque colonial, handicapant la circulation des personnes ainsi que de leurs biens ;

- l'insécurité dans plusieurs territoires et tracasserie de la population par des groupes armés ;
- les conflits coutumiers et des limites administratives ;
- la voix au chapitre de plus en plus retirée aux femmes et la maltraitance des enfants dits sorciers;
- la présence démobilisant de nombreuses sectes;
- la mentalité rétrograde des ONG censées sensibiliser la population.

Ainsi, votre Commission vous propose les recommandations ci-dessous :

Recommandations

1. Au Sénat

- jouer, en tant qu'émanation des provinces, le rôle d'arbitre dans des conflits entre l'Assemblée provinciale et l'Exécutif provincial pour l'intérêt général de la population. Sur ce, conformément à l'article 61 alinéa 2 de la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, le Sénat doit déployer des missions de bons offices dans toutes les provinces pour consolider les relations entre les institutions provinciales ;
- avoir un œil regardant dans les provinces de l'Ituri et Nord-Kivu malgré la situation de l'état de siège ;
- diligenter dans un premier temps une enquête dans les provinces de Mai-Ndombe, du Kongo-Central, de Lualaba et dans la ville de Kinshasa.

2. Au Gouvernement

- accélérer le processus des élections des Gouverneurs et Vice-gouverneurs dans les provinces concernées ;
- asseoir toutes les administrations, par la mise sur pied des infrastructures d'accueil surtout dans les provinces issues du démembrement ;
- régulariser la rétrocession aux provinces ;
- régulariser la paie des émoluments des députés provinciaux et des frais de fonctionnement des Assemblées provinciales ;
- régulariser les frais de fonctionnement des ETD ;
- opérationnaliser la caisse nationale de péréquation ;

- assurer la desserte en eau et en électricité sur toute l'étendue de la République ;
- augmenter l'effectif des éléments de la police et des FARDC pour lutter contre l'insécurité et l'incursion des rebelles venus des pays voisins ;
- mettre fin à l'existence d'une administration parallèle dans certains territoires ;
- doter la police nationale et les FARDC des moyens logistiques appropriés ;
- travailler sur les rétablissements de la confiance entre notre armée et les populations civiles locales dans les zones des opérations militaires ;
- envisager des approches impliquant les notables locaux et les autorités traditionnelles ainsi que tout acteur politique et personnalités pouvant contribuer positivement dans l'éradication des phénomènes groupes armés ;
- penser aux projets d'envergure d'insertion sociale dans le cadre du programme DDR du Gouvernement et autres mécanismes ;
- appeler la population à se désolidariser des criminels et à les dénoncer auprès des instances compétentes ;
- affecter les magistrats dans les territoires ;
- faire de l'agriculture une priorité pour booster ce secteur vital pour notre pays ;
- décaisser des moyens conséquents pour réhabiliter, construire et entretenir les routes de desserte agricole, des ponts et autres voies permettant l'accès libre de communication à l'intérieur des provinces et vers d'autres provinces ;
- réhabiliter toutes les routes reliant les chefs-lieux des territoires ;
- assurer une rémunération descente et régulière aux policiers, militaires, agents de services de sécurité, enseignants, fonctionnaires et agents de l'état prestant dans les provinces ;
- créer des écoles des métiers et des centres de formation professionnelle pour favoriser l'insertion des jeunes dans le milieu de l'emploi en vue de participer aux efforts du développement socio-économique des provinces et de lutter contre l'exode rural ;
- renforcer les services de sécurité le long des postes frontaliers de la RDC ;
- envisager l'encadrement et le rapatriement des réfugiés dont les élèves MBORORO et les Burundais se trouvant sur le sol congolais dans leurs pays respectifs ;
- militer pour la tenue d'une conférence sous-régionale sur la question des réfugiés élèves Mbororo.

V. DU VOTE DU RAPPORT

Sur 12 membres qui composent la Commission, 7 ont pris part au vote et tous ont adopté ce rapport.

CONCLUSION

Honorable Président du Sénat,
Honorables membres du Bureau,
Honorables Sénateurs et chers collègues.

Les travaux de votre Commission se sont déroulés dans un climat empreint de cordialité, de sérénité et de respect mutuel.

Telles sont les conclusions des travaux de votre Commission qu'elle vous demande d'adopter à l'unanimité.

Fait à Kinshasa, le 13 juin 2021

Rapporteure


NIKOMBA SABANGU Madeleine

Vice-présidente,


BEMBA NDOKWA Françoise

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET POLITIQUE AYANT PRIS PAR AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION SPECIALE

1. Direction des Commissions

- NKONKO KIBAMBE Francky, Chef de Division ;
- PONGO NONDO Jean-Jacques, Chef de Bureau;
- NTELA KIAMA Jean-Claude, Chef de Bureau ;
- ANVIKO ZANVAYO Joséphine, Chef de Bureau ;
- NGALULA MBUYI Isabelle, Attachée d'Administration de 1^{ère} Classe.

2. Bureau d'Etudes

- TSHALA MAYEMBE Célestin, Conseiller Coordonnateur
- MBWALA MBOYI Philippe, Conseiller principal;
- KAKIESE NOMBO Isabelle, Conseillère.

3. Cabinets politiques

- BAHATI MANENO Francine, Conseillère/Président ;
- TAILA NAGE Joachim, Conseiller/Deuxième Vice-président
- Marie Golfia MUSHID, Conseillère/Rapporteur ;
- MOMBO SUESUE Roger, Chef de Cabinet/Rapporteure-adjointe.